Plan Administration exemplaire du MEDDE/MLETR





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ont, depuis plusieurs années, intégré le développement durable dans les modalités de leur fonctionnement interne pour réduire l'impact de leurs activités quotidiennes sur l'environnement aussi bien dans leurs services centraux que déconcentrés.

En tant que promoteur auprès de l'ensemble des acteurs de la société de la politique de responsabilité sociale et environnementale, nos ministères se devaient de jouer un rôle moteur grâce à leurs compétences et à leur savoir-faire.

Le plan administration exemplaire (PAE) ministériel validé le 27 mars 2009 par le ministre traduisait cette exigence d'exemplarité par des engagements plus contraignants que ceux imposés par la circulaire du Premier ministre, soit en termes de résultats à atteindre, soit en termes de délais.

Si la mobilisation générale des agents et l'engagement personnel de la hiérarchie permettent de présenter un bilan très positif comme le montre ce document, il faut se rappeler que le développement durable n'est pas l'affaire de quelques années. C'est une démarche permanente d'amélioration. Il est donc aujourd'hui nécessaire de poursuivre la rationalisation engagée et d'inventer de nouveaux modes de fonctionnement toujours plus respectueux de l'environnement et de la société.

De nouveaux défis attendent nos ministères notamment avec la mise en application de la loi sur la transition énergétique.

Je remercie volontiers tous les acteurs qui ont permis à nos ministères de se montrer exemplaires et j'invite chacun à poursuivre les efforts pour préserver l'avenir de tous.

Francis Rol-Tanguy

L'ÉTAT EXEMPLAIRE

Bilan du PAE des MEDDE/MLETR après 5 ans

La Circulaire Premier ministre 5351/SG du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics a fixé les enjeux et objectifs d'un fonctionnement courant exemplaire des services de l'État dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Chaque ministère a élaboré début 2009 un plan administration exemplaire (PAE) pour prendre en compte le développement durable dans son fonctionnement interne, avec un objectif d'amélioration continue.

Le MEDDE, étant porteur de la politique de responsabilité environnementale et sociale, se devait d'être particulièrement exemplaire. Il a donc tout naturellement fixé à ses services des engagements plus ambitieux que ceux de la circulaire PM.

C'est le secrétariat général qui, après avoir conçu le PAE, anime un réseau de correspondants régionaux du PAE (COPAE), réalise le suivi des indicateurs de performance et rédige le bilan annuel.

La réorganisation de l'administration territoriale a grandement modifié le périmètre.

Aujourd'hui, après 5 années de mise en œuvre du PAE ministériel, c'est l'heure du bilan. Et ce bilan est largement positif.

Les services ont globalement atteint les objectifs de la circulaire PM et contribué à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le bilan s'articule autour des thématiques suivantes :

- * Bâtiments et fluides ;
- **★** Déplacements et modes de transport ;
- ★ Achats durables et développement de comportements éco- et socioresponsables ;
- **★** Développement de la responsabilité sociale de l'État employeur ;
- * Accompagnement

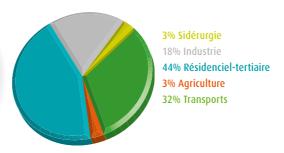
Ce résultat nous le devons aux COPAE dont la motivation et la capacité à mobiliser ont permis de créer et maintenir une dynamique locale, ainsi qu'à tous les agents et services gestionnaires.

BÂTIMENTS ET FLUIDES

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES

Le saviez-vous?

Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent près de 44 % de la consommation d'énergie en France



Consommation d'énergie finale par secteur en 2012 (Chiffres clés de l'énergie-Édition 2013-CGDD)

La réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

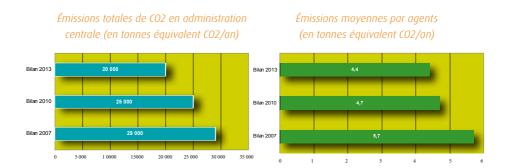
Le BEGES est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité d'une organisation, assorti d'un plan d'actions de réduction. Chaque administration a une obligation issue de la loi Grenelle 2 de réaliser son BEGES, de le mettre à jour tous les 3 ans et de le rendre public.

Le saviez-vous?

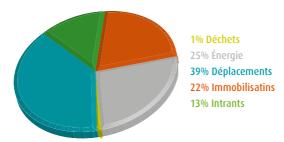
Fin 2013, les trois quarts des services avaient finalisé ou lancé un BEGES et élaboré un plan de réduction des émissions

Suite à la publication des bilans de nos services, une synthèse a été réalisée qui servira de base à un guide pratique d'élaboration des plans d'action des BEGES pour les services des autres ministères. L'Administration centrale a été l'un des premiers services de l'État à réaliser un BEGES.

Le bilan initial de 2007 a été mis à jour en 2010, puis en 2013. Il en ressort une évolution à la baisse, à la fois des émissions totales, et des émissions par agent. Cette baisse dépasse les 20 % : 4,4 t C02eq en 2013 contre 5,7 t en 2007. Un nouveau plan de réduction est en cours de finalisation.



Le poste le plus émetteur est celui des déplacements de personnes : 39 % des émissions (dues pour les deux tiers aux visiteurs). L'énergie (électricité, achat de vapeur et de froid, climatisation) représente 25 % des émissions, les immobilisations (immobilier, informatique et véhicules) 22 % et les intrants (achats, services, restauration) 13 % du total des émissions.



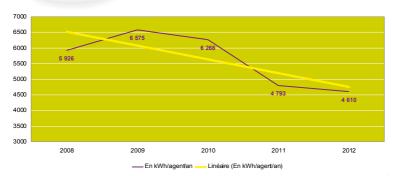
Par ailleurs, grâce à son niveau d'expertise et à son expérience, le MEDDE joue un rôle central dans l'animation et la formation des autres ministères (élaboration de modules de formation, organisation de journées d'échanges interministérielles, création d'un réseau interministériel régional avec les services du Premier ministre et le ministère de l'intérieur).

Les consommations de fluides (énergies et eau)

Le saviez-vous?

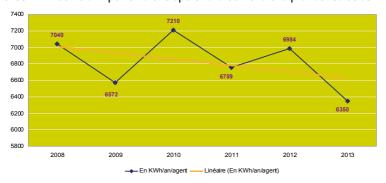
Au niveau national, la consommation moyenne d'énergie par agent a baissé de plus de 20 % entre 2008 et 2012, toutes énergies confondues

Cette réduction a été obtenue grâce aux opérations immobilières et aux travaux importants (isolation, changement de chaudière), à l'amélioration des équipements (éclairages en LED, régulation du chauffage), mais aussi aux campagnes d'information sur les écogestes.



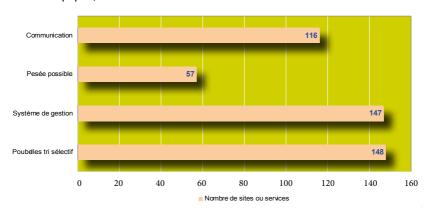
Évolution de la consommation totale de l'énergie par agent par an dans les services déconcentrés

En Administration centrale, cette baisse est moins marquée (10 %) sur la période, en raison de travaux immobiliers importants et d'opérations de transferts provisoires de services.



La gestion des déchets

Une enquête menée en 2012 et 2013 auprès de l'ensemble des services a permis de connaître leur niveau d'équipement en matière de tri sélectif et de valorisation des déchets. 147 sites ont mis en place un tri sélectif et un système de gestion des déchets de papier, notamment.



Nombre de services équipés d'un dispositif de tri et gestion des déchets de papier

Le tri des déchets supposant une participation active et continue des agents, les services communiquent régulièrement sur les éco-gestes en matière de tri pour faciliter le recyclage et la valorisation.

Un exemple de tri sélectif

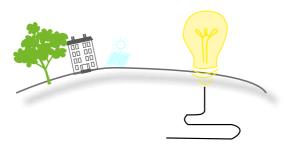
En Administration centrale, le tri est une réalité : matériels informatiques et téléphoniques (D3E), ampoules et néons, piles, cartouches d'encre, pneus, huiles de vidange, papier, déchets de restauration, autres déchets : à chacun son circuit et sa revalorisation. Pour les déchets individuels, deux corbeilles sont à la disposition des agents dans leur bureau, l'une pour le papier, l'autre pour les autres déchets.

1200 tonnes de déchets sont ainsi valorisés annuellement dont 51 % donnent lieu à valorisation énergétique et 49 % à recyclage (papier et cartons et D3E essentiellement).

Le garage de Nanterre (92) a obtenu le label « garage vert ». L'ensemble de ses déchets sont démantelés, dépollués et revalorisés.

Des bonnes pratiques remarquables CPE

La DREAL Haute-Normandie a expérimenté un nouvel outil contractuel : le contrat de performance énergétique qui fixe à l'entreprise chargée de l'exploitation des installations énergétiques du bâtiment un objectif de résultats, et non plus de moyens, sur la base d'un engagement contractuel de baisse des consommations de gaz et d'électricité.



Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, ce contrat a permis dès la première année une économie de gaz supérieure à l'engagement contractuel de l'opérateur.

Des bonnes pratiques remarquables LUMIOLLIS La Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) a, quant à elle, mis en place une expérience d'auto-consommation électrique à partir de l'énergie solaire. Elle a fait développer un démonstrateur innovant de gestion intelligente de l'énergie implanté dans les locaux de son siège : LUMIOLLIS a été inauguré par le ministre le 24 janvier 2014.

Ce démonstrateur associe plusieurs types de technologies associant de la production électrique photovoltaïque, du stockage électrique par batterie Lithium et de l'éclairage faible consommation à base de LED.

Des bonnes pratiques remarquables Espaces verts La DREAL Bourgogne a pratiqué en 2012 la gestion durable des espaces verts : à la suite de l'inventaire floral effectué par un naturaliste du service Ressources et Patrimoine Naturel, elle a mis en œuvre de manière concertée une gestion différenciée des espaces verts. L'objectif est de concilier la propreté des lieux et la valorisation de la biodiversité ordinaire : fauche tardive, élimination des pins contaminés, installa-

tion de 5 ruches, aménagement d'une aire de pique-nique et d'un terrain de boules, le tout accompagné d'une importante communication.

DÉPLACEMENTS ET MODES DE TRANSPORT

Les plans de déplacements

Le saviez-vous?

Les déplacements sont à l'origine de 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France C'est une démarche d'analyse globale des déplacements domicile-travail et professionnels des personnels d'une administration ou d'une entreprise en vue de les limiter et de les améliorer dans les 3 dimensions : environnementales, économiques et sociales. C'est l'outil par excellence qui permet de réduire les consommations et les émissions de GES.

2% Traitement des déchets

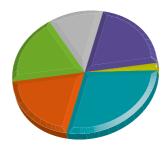
12% Industries de l'énergie

28% Transports

20% Bâtiments résidentiels et tertiaires

20% Agriculture/sylviculture

18% Industrie



75 % des services ont engagé cette démarche. Les plans d'actions font une large part aux déplacements doux et actifs et préconisent la limitation des déplacements par divers moyens : la visio ou l'audioconférence, la formation à distance, le télétravail, le co-voiturage, etc...

Deux exemples de plans de déplacements élargis : un plan de déplacement interadministrations (PDIA) et un plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) ;

- le PDIA de Haute Normandie : c'est toute la cité administrative qui s'est engagée dans un plan de déplacements : 1 500 agents et 5 administrations concernés.
- ▶ le PDIE de l'AC: les services de l'Administration centrale basés à la Défense participent au PDIE La Défense Seine-Arche, animé par la chambre de commerce et d'industrie des hauts de Seine (CCI 92) avec une dizaine de grandes entreprises implantées sur

le territoire, soit 35 000 salariés concernés. Ce plan associe également de nombreux institutionnels (Préfecture de région, conseil général des Hauts-de-Seine, STIF, RATP, DEFACTO, EPADESA, ADEME et mairies de Courbevoie, Nanterre et Puteaux). Il permet ainsi d'influer sur certains projets d'aménagements et d'équipements d'exploitation et de mettre en place des solutions mutualisées. Des actions ont déjà vu le jour : offre de co-voiturage et d'autopartage, création de parkings à vélos, amélioration des systèmes d'information en temps réel pour les transports collectifs et projet d'ouverture à la circulation des vélos de la dalle de la Défense.

La visioconférence

Le saviez-vous?

Tous les services du ministère sont aujourd'hui dotés d'au moins un système de visioconférence Dès 2011, le ministère a élaboré un plan de déploiement de la visioconférence en Administration centrale et dans ses services déconcentrés afin de se doter d'un parc d'équipements homogènes et d'un service performant qui soient compatibles avec l'infrastructure réseau interne.

Fin 2013, on dénombre 205 salles équipées dont 104 raccordées au SYstème de COnférence sur MOREa.

Au niveau national, 7 392 jours de visioconférence ont été organisés au cours de l'année 2013. Pour les seules salles SYCOMORE, on comptabilise 20 300 heures de visio cumulées contre 11 900 en 2012, soit une progression de 70 %.

Pour l'Administration centrale qui compte 7 salles, le nombre moyen d'heures de visioconférence par jour et par salle est passé de 43 minutes en 2012 à 3 heures en 2013, soit une progression de 400 %.

Depuis 2010, les dialogues de gestion sont organisés en visioconférence évitant l'émission de près de 50 tonnes de CO2 chaque année.

http://intra.informatique.sg.i2/les-indicateurs-a3101.html

La rationalisation du parc automobile

Le saviez-vous?

Le taux moyen d'émission de CO₂ des véhicules particuliers acquis est ainsi passé de près de 118 g en 2009 à moins de 99 q en 2013

Les objectifs principaux sont de diminuer progressivement et de manière continue les émissions de gaz à effet de serre et de réduire le nombre de véhicules particuliers. Plusieurs actions ont été combinées : destruction ou aliénation des véhicules les plus anciens, non remplacement d'un véhicule détruit ou aliéné sur deux, acquisition de véhicules ayant un taux d'émission de CO₂/km limité à 110 g et orientation vers des véhicules électriques et hybrides.

Sur la même période, le taux moyen du parc des véhicules en service est passé de 136 g à 121 g.



Taux moyens d'émission (TME) CO2 au MEDDE-MLETR TME du flux de véhicules acquis/an et TME du parc en service/an

Au niveau national, le nombre de véhicules particuliers a sensiblement baissé : de 6 042 véhicules en 2010 à 4 158 en 2012 et 4 048 en 2013.

L'évolution est la même pour l'Administration centrale.

Le volume total de CO₂ émis par les véhicules de son parc est passé de 451 tonnes à 350 tonnes ; le nombre de véhicules a chuté dans le même temps de 230 à 147.

De plus, l'âge moyen des véhicules du parc est passé de 9 ans en 2008 à 5 ans en 2013.

Un effort financier a été consenti pour accompagner les services déconcentrés dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile. 24,5 % des véhicules acquis en 2013 sont électriques ou hybrides. Les acquisitions sont passées de 6 unités en 2012 à 113 en 2013, soit une multiplication par 18.

La formation à l'éco-conduite

Les objectifs État exemplaire en matière d'éco-conduite concernent les conducteurs professionnels et les agents grands rouleurs (GR) effectuant plus de 5 000 km par an.

Le saviez-vous?

Aujourd'hui, on compte plus de 2 000 agents formés à l'éco-conduite La nature des activités des services et le nombre important d'agents ont nécessité la mise au point d'un dispositif de formation adapté, développé avec l'appui de l'IFORE.

Agents GR formés au 31/12/2012	Autres agents formés au 31/12/12	Total Agents formés (GR et autres) fin 2012	Nombre d'agents formés en 2013	Cumul à fin 2013
812	345	1 157	952	2 109

Pour concrétiser l'engagement « plus » pris en 2008 en matière d'exemplarité, un module de formation à distance (FOAD) en accès libre a été mis à disposition de tous les agents le 21/09/2010. Cette formation est l'œuvre commune de plusieurs services (PMFAD 1 : maîtrise d'ouvrage métier, FORCQ 2 maîtrise d'ouvrage formation, CVRH Clermont-Ferrand et ENTE Aix-en-Provence : maîtres d'œuvre spécialisés).

Régulièrement actualisé, le module est accessible à partir du site métier PMFAD « fonctionnement et achat durables », via la plate-forme FOAD fournie par le bureau FORCQ2, à l'adresse suivante :

http://achat.metier.i2/formation-a-l-eco-conduite-a656.html

L'objectif est d'inciter tous les agents à la conduite responsable tant au plan personnel que professionnel.

Le développement de l'usage du vélo

La politique de déplacements des services des deux ministères a intégré le vélo, qui constitue l'alternative aux déplacements en véhicules administratifs.

Le saviez-vous ?

A ce jour, la quasi-totalité des services dispose d'un parc de vélos de service pour les déplacements professionnels de leurs agents

Le secrétariat général des deux ministères travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo sur des opérations de communication.

Au-delà de l'achat de vélos, des opérations liées à l'utilisation ont été menées dans les services, tels qu'aménagements de places de stationnement, de parkings, d'abris vélos, de douches et sanitaires, achats de kits de sécurité, ainsi que des animations diverses autour de l'usage : séances de sensibilisation, prise en mains de vélos à assistance électrique (VAE), ateliers de réparations...

Le télétravail

Il contribue aussi à la diminution des déplacements. Constituant, par ailleurs, un élément fort du bien-être des agents, il est traité dans le volet « développement de la responsabilité sociale de l'État employeur ».

Des bonnes pratiques remarquables Visioconférence La DREAL Centre a inséré dans la mallette dématérialisée de l'agent une fiche de procédure expliquant comment utiliser la visioconférence et donnant des conseils pratiques.

Après chaque utilisation, une fiche navette est adressée au service utilisateur afin de pouvoir chiffrer et valoriser les gains réalisés (temps/agent, kilomètrage et CO₂ évités, etc.).

La DREAL Nord-Pas-de-Calais a mutualisé la promotion de la visioconférence avec ses différents partenaires (CETE Nord Picardie, DIR Nord, CVRH Arras, DDTM 62, ENTE Valenciennes et unités territoriales).

Des ateliers courts ont présenté les principales fonctionnalités de la visioconférence. Les connexions ont été réalisées en situation réelle entre les services partenaires.

Des bonnes pratiques remarquables Éco-conduite

La Direction interdépartementale des routes de centre est (DIR CE) a formé 32 formateurs de niveau 1, qui ont reçu l'agrément IFORE, pour démultiplier le module éco-conduite dans tous ses services. La mission qualité et développement durable a suivi l'opération. Un site dédié rend compte de la progression des agents. Elle a conçu un guide de déploiement qu'elle a diffusé à tous les formateurs internes et chefs de service.

Elle a réalisé un diaporama éco-conduite spécifique aux poids lourds qui est présenté aux agents en fin de formation (il est annexé depuis à la valise pédagogique de formation de formateurs de niveau 1 de l'IFORE).

La DREAL Limousin a développé un module de sensibilisation sur la vitesse durable (toujours disponible sur l'intranet à l'adresse suivante http://intra.dreal-limousin.i2/gaz-a-effets-de-serre-a2875.html) et conçu un éco disque (calculateur de consommation et d'émissions de CO₂).

Des bonnes pratiques remarquables Usage

du vélo

La DREAL Rhône Alpes développe une politique volontariste de l'usage du vélo. 62 places de stationnement avec arceaux ont été créées dans un local sécurisé et abrité, permettant d'accueillir 10 vélos de service et 52 vélos d'agents.

Elle a acquis de nouveaux vélos de service (y compris des VAE) et toilette la flotte actuelle (nettoyage et révision). La pose de pare-jupe et/ou de stickers permet de renforcer l'identité visuelle

des vélos de la DRFAL.

Une offre de service destinée aux agents concerne le marquage et la fourniture de matériels de réparation et d'équipements de sécurité

Des bonnes pratiques remarquables Mobilité La DREAL Bourgogne a conçu une carte interactive de mobilité qui identifie 26 sites sur l'agglomération dijonnaise. Elle indique l'offre de transport en mode doux (transports en commun, à vélo et à pied) et le temps de déplacement pour chacun des modes.

ACHATS DURABLES ET COMPORTEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

La politique État exemplaire et la politique achat

Le saviez-vous ?

La commande publique atteint 8% du PIB national Les achats constituent un excellent vecteur pour faire progresser la prise en compte des objectifs du développement durable dans le fonctionnement des services.

C'est pourquoi le PAE ministériel a très étroitement associé les objectifs de l'État exemplaire et ceux de la politique achat de l'État au travers des achats durables, puis responsables.

Une structure et un réseau dédiés

Au sein du secrétariat général, le responsable ministériel des achats est également en charge de la politique État exemplaire.

Il s'appuie sur une structure de pilotage et d'animation : le département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables (SPSSI/PMFAD) comprenant un premier bureau en charge de l'élaboration du PAE, un second en charge de la politique ministérielle d'achats durables et depuis 2011, une mission du système d'information achat et commande publique.

Cette structure regroupe des experts du domaine de l'achat durable qui forment et conseillent les acheteurs des ministères. Ils constituent aujourd'hui un réseau et bénéficient d'un site intranet dédié.

Au niveau régional, on retrouve un double réseau de correspondants achats (CRA) d'une part, administration exemplaire (COPAE) d'autre part, travaillant en synergie.

Un comité ministériel des achats a été créé début 2014. Composé de représentants des services centraux et déconcentrés et présidé par le secrétaire général, son rôle est de fixer la stratégie et de suivre les objectifs. Il a défini le premier plan d'actions d'achats annuel ministériel.

Une forte inflexion

Après une première évolution en 2009 avec la création du service des achats de l'État (SAE), les objectifs de la politique des achats de l'État et des établissements publics ont été redéfinis courant 2013 selon 5 axes : la réalisation de gains d'achat, l'accélération de la transition énergétique et écologique, la lutte contre la précarité (insertion sociale), la promotion de l'innovation et le développement des PME. La politique des achats intervient clairement en soutien d'autres politiques générales de l'État.

En cinq ans, les achats publics se sont modernisés aux niveaux :

- des organisations : chaque ministère dispose d'une structure d'achat auprès du secrétariat général et d'un réseau ;
- du métier : création de la filière et professionnalisation de l'acheteur ;
- des procédures et méthodes : description du processus achat (définition du « juste » besoin, connaissance du marché concurrentiel, choix de la procédure, prise en compte du cycle de vie et du coût global);
- de la performance de l'achat selon les 5 axes.

De plus, a été instauré mi 2014 un avis préalable du responsable ministériel des achats sur les projets de marché ou d'accord-cadre dépassant un certain seuil (3 000 000 € HT pour les travaux, 500 000 € HT pour les services, 134 000 € HT pour les fournitures). L'objectif est de s'assurer que les achats d'un certain volume prennent en compte les cinq axes de la performance achat.

Les résultats

Dans le secteur du fonctionnement, la mutualisation des marchés a joué un rôle majeur. Elle a conduit à réaliser un nombre important d'accords-cadres interministériels qui ont permis des gains conséquents : des économies d'échelles (optimisation du temps des acheteurs et montée en compétences), une meilleure qualité des produits et prestations, des coûts nettement plus attractifs et surtout une progression importante des exigences ou critères environnementaux et sociaux, dans la mesure où les volumes d'achats permettent de mieux inciter à une production et une consommation plus durables.

http://achat.metier.i2/achat-r6.html

Le saviez-vous?

Aujourd'hui, plus de 50 % des marchés du ministère comportent des modalités environnementales De même, le nombre de marchés publics incluant des clauses d'insertion de personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, etc.) et les achats réalisés auprès des structures employant une majorité de personnes handicapées ont fortement progressé dans l'ensemble des services.

L'introduction de procédures comme la dématérialisation des documents ou pièces de marché, la commande en ligne, le regroupement de factures sur des relevés ou encore le paiement par carte d'achat ont allégé

les actes de gestion.

La pratique achat devient de plus en plus responsable tant dans sa gestion que dans sa démarche, même s'il reste beaucoup à faire. Le comportement des acheteurs publics a évolué.

Une procédure exemplaire

La DREAL Poitou Charentes a imposé une fiche de projet de marché qui permet de détecter, dès le lancement d'une procédure, la présence de dispositions environnementales ou sociales et leurs modalités de mise en œuvre : prescriptions techniques, conditions d'exécution ou critères de choix des offres. Ce dispositif est assorti d'un objectif d'atteinte et d'un indicateur annuel. C'est aussi un outil de dialogue entre le prescripteur et le service marché qui invite dès l'amont à réfléchir à l'intégration de préoccupations du développement durable.

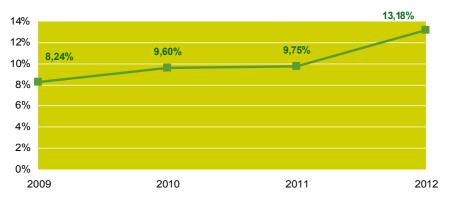
La politique d'achats responsables

L'agriculture biologique dans la restauration collective

Les 3 plus importants restaurants se situent à l'Administration centrale (environ 2500 repas/jour).

Le saviez-vous ? Le ministère gère 23 restaurants administratifs Deux circulaires du Premier ministre (2 mai et 3 décembre 2008) ont fixé un objectif d'introduction de 20 % de denrées ou produits alimentaires bio dans la restauration collective.

Cet objectif ambitieux n'est pas encore atteint ; il reflète d'une manière générale l'insuffisance de l'offre en agriculture biologique en France et son inégale répartition sur le territoire. Par ailleurs, les collectivités locales absorbent une grande partie de la production locale (cantines scolaires, etc.).



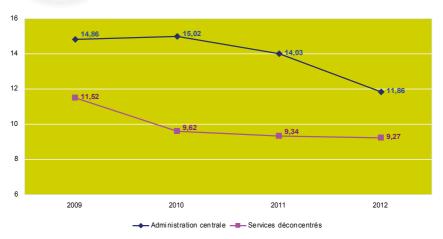
---- Part produits "Agriculture Biologique"/total produits

La consommation de papier

Les objectifs fixés par la circulaire PM du 3 décembre 2008 concernaient l'achat de papier éco-responsable et une réduction de 50 % de la consommation d'ici 2012.

Le saviez-vous ? 100 % du papier acheté est écoresponsable Ce peut être du papier écolabellisé (Écolabel européen ou Ange bleu ou Cygne nordique), du papier provenant de forêts gérées durablement (certifications FSC ou PEFC) ou du papier recyclé.

Pour ce qui est de la consommation, la réduction est la suivante :



Consommation de papier à copier en ramette/an/agent

Dès 2007, les services ont commencé à réduire leur consommation, d'où la difficulté pour atteindre la cible par la suite.

En Administration centrale, la réduction est de 22 % avec une accélération entre 2011 et 2012. Elle est de 20 % dans les services déconcentrés : intervenue plus tôt, elle est stabilisée depuis 2010. Les services déconcentrés sont plus vertueux : ils consomment environ 25 % de moins qu'à l'Administration centrale.

Le comportement de l'agent est globalement moins papivore ; cependant, certaines procédures (ressources humaines, contrôle, gestion et comptabilité) demeurent, malgré la dématérialisation, fortement consommatrices de papier.

Les solutions d'impression

L'objectif a été atteint. De ce point de vue, les services déconcentrés sont également plus avancés que ne l'est l'Administration centrale qui a néanmoins fortement progressé depuis 2010.

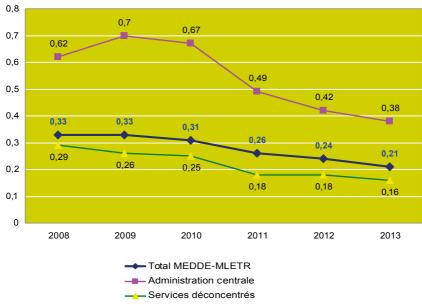
La politique d'impression mise en œuvre en 2009 a porté ses fruits : suppression des imprimantes à jets d'encre, suppression des imprimantes individuelles au profit des solutions multifonctions partagées, offre de service plus performante (finition, scan couleur), allègement des coûts, réduction de la consommation d'énergie et de

gaz à effet de serre.

d'impression

pour 5 agents »

Le saviez-vous ? L'objectif ministériel est « 1 solution



Taux d'équipement des agents en solutions d'impression

Comportements éco-responsables

Les achats durables doivent aussi s'accompagner de comportements collectifs et individuels responsables. Il convient de raisonner en cycle de vie. Deux phases sont de la responsabilité de l'administration : l'utilisation raisonnée et maîtrisée des produits et prestations , puis la fin de vie (recyclage et revalorisation).

Réduire la consommation

Acheter du papier éco-responsable, c'est bien! Mais imprimer à bon escient, c'est encore mieux!

Acheter des équipements bureautiques peu consommateurs d'énergie (certifiés Energy Star et TCO), c'est bien ! Mais les mettre en veille si on quitte le bureau (réunion, déjeuner) et les éteindre le soir, c'est encore mieux ! Idem pour l'éclairage.

Optimiser les équipements

Disposer d'un copieur multifonctions, c'est bien! Mais le connaître et savoir l'utiliser c'est mieux! Choisir le mode et la qualité d'impression (recto/verso systématique, en couleur si valeur ajoutée réelle, en format 2 sur 1 si document à conserver, etc.), Allonger la durée de vie des matériels de bureautiques.

Mutualiser les salles de visioconférence et augmenter leur fréquentation.

Collecter et trier les déchets

Utiliser les poubelles de tri mises à disposition pour faciliter le recyclage ou la valorisation au bureau et au restaurant administratif.

Collecter les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour les recycler ou les revaloriser (ordinateurs, écrans, téléphones).

La DREAL Languedoc-Roussillon a développé une rubrique intranet « Les bonnes astuces du Développement durable », élargissant l'éco-responsablité du bureau à la vie personnelle.

http://intra.dreal-languedoc-roussillon.i2/eco-gestes-au-bureau-et-ailleurs-r3068.html

Des bonnes pratiques remarquables

Des bonnes
pratiques
remarquables
Achats et
comportements

La DEAL Guyane recycle ses ordinateurs réformés et promeut un dispositif de collecte de vêtements usagés en les confiant à des associations au profit de personnes défavorisées.

La DREAL Poitou Charentes communique sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec son restaurant administratif.

La DREAL PACA organise des campagnes de sensibilisation des agents à l'écoresponsabilité (Semaines thématiques, Écogestes).

La DREAL Franche-Comté sensibilise et veille à la consommation des fluides de ses bâtiments, et notamment de la consommation d'électricité.

DÉVELOPPEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ÉTAT EMPLOYEUR

Le télétravail

Le saviez-vous ? Le télétravail est expérimenté dans les services depuis 2013

Il s'inscrit dans un cadrage ministériel qui en fixe les conditions générales : éligibilité, accord réciproque, réversibilité, conditions d'exercice, évaluation et une convention individuelle qui précise les dispositions entre le télétravailleur et son service.

L'expérimentation est conduite sur la base du volontariat (des services, mais aussi des agents et de leur hiérarchie).

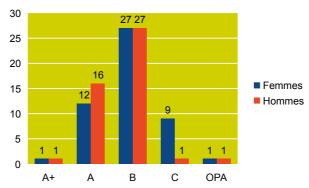
Une première synthèse a été réalisée par la DRH début 2014.

Le nombre d'agents en télétravail s'élève à 115, se répartissant dans une quinzaine de services dont l'Administration centrale.

Les agents en situation de télétravail sont majoritairement des agents de catégorie B (56 %). Les agents de catégorie C sont relativement peu nombreux. Un tiers sont des agents A et A+, alors qu'ils ne représentent que 20 % des effectifs.

Les femmes représentent 39,4% des effectifs, mais constituent la majorité des télétravailleurs.

60 % des télétravailleurs ont opté pour un jour de télétravail par semaine et 30 % pour deux jours. Cette répartition est homogène selon le sexe du télétravailleur.



Répartition des télétravailleurs par sexe et catégorie (Il y a 96 agents)

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés

Le saviez-vous ? Obligation de 6 % de travailleurs handicapés Les employeurs des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) sont tenus de compter 6 % de travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans leurs effectifs.

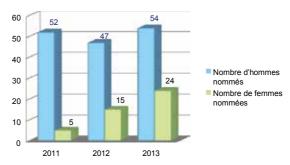
Taux d'emploi des	2009	2010	2011	2012	2013
travailleurs handicapés	5,38%	5,58%	6,48 %	6,70 %	7,23 %

Le plan quadriennal ministériel 2009-2012 de recrutement de travailleurs handicapés s'est traduit par l'élaboration de plans d'actions régionaux et la création d'un réseau de personnes ressources handicap régionales.

Cette politique a porté ses fruits, le taux passant de 5,38 % en 2009 à 7,23 % en 2013. Le MEDDE-MLETR ne verse donc plus de contribution au fonds d'intervention pour les handicapés physiques dans la fonction publique (FIPHFP).

La parité femmes-hommes

On constate une nette progression de l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur grâce à la mise en œuvre de la charte 2010 – 2013 pour la promotion de l'égalité et de la parité femmes-hommes.



Parité dans l'encadrement supérieu

Les achats socialement responsables

2 procédures sont mises en œuvre pour insérer des dispositions sociales dans les marchés :

- ▶ introduire une condition d'exécution d'un marché (art 14 du code des marchés publics) en exigeant le recours à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (demandeurs d'emploi de longue durée, etc.). La clause prévoit un nombre d'heures à réaliser ou un pourcentage sur l'ensemble du marché.
- réserver des marchés ou des lots d'un marché à des structures employant une majorité de personnes handicapées (art 15 du code des marchés publics) ; les structures concernées sont les entreprises adaptées (ex ateliers protégés) et les établissements et services d'aide par le travail (ex CAT).

Cette dernière procédure permet de diminuer la contribution financière au FIPHFP, lorsque le seuil de 6% d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés n'est pas atteint. Ce fut le cas en 2009 et 2010.

Les deux ministères ont déclaré en 2014 au FIPHFP un montant de 1 475 019,91 € au titre des achats réalisés en 2013 en faveur de structures employant une majorité de travailleurs handicapés.

Une bonne pratique remarquable originale

Des bonnes pratiques remarquables Plan d'action RSE

La DREAL Languedoc-Roussillon a inséré des clauses sociales dans un marché de travaux (aménagement à 2 x 2 voies sur la RN 106 entre La Calmette – Nîmes) – en vue de confier des prestations de fouilles archéologiques. La clause a permis d'embaucher une jeune diplômée titulaire d'un Master II d'Archéologie, ce qui a constitué une ouverture de l'insertion au public qualifié ne disposant pas d'un emploi et a favorisé la parité dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

La redistribution du fonds état exemplaire (FEE)

Constitué à partir de crédits de fonctionnement mis en réserve et reposant sur des critères annuels de performance fixés en interministériel, le fonds état exemplaire (FEE) était destiné à dynamiser la mise en œuvre de la circulaire PM. Il a été mis en place en 2010 et supprimé en 2012.

Dès 2010, les 2 ministères ayant atteint les objectifs fixés pour le FEE, le Secrétaire Général a fait le choix de redistribuer les crédits afin d'entretenir la dynamique et d'accompagner des opérations exemplaires aussi bien nationales que locales.

Les opérations nationales ont concerné la visioconférence et le renouvellement du parc en véhicules peu émissifs.

En 2010, 3,03 M€ ont été redistribués pour soutenir 201 projets locaux et équiper 40 services d'un équipement de visioconférence Sycomore.



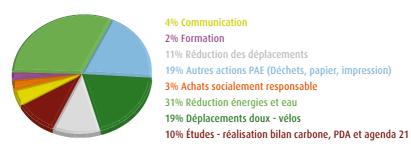
Photo visioconférence jointe , copié sur AC au quotidien http://intra.portail.i2/sycomore-le-systeme-de-a7100.htmlPhoto

En 2011, 2,41 M€ ont été redistribués pour soutenir 123 projets locaux et acheter 114 véhicules particuliers peu émissifs.



Copyright Arnaud Bouisseau/MEDDE-MLETR prise de vue le 10/04/2013 Lieu Flins Yvelines Au plan local, une part importante de ces crédits a été consacrée, en 2011, au financement d'actions définies dans les plans de déplacements : 230 K€ (élaboration et accompagnement des démarches et plans d'actions de réduction des déplacements) et 200 K€ aux déplacements doux, dont principalement le vélo.

Les 1,099 M€ ont été répartis comme suit :



Ce principe de redistribution a stimulé la créativité et la motivation des services pendant la durée de son fonctionnement.

La formation

La formation est un levier important. Ainsi, le nombre de journées de formation consacrées à la thématique développement durable demeure élevé (4741 en 2012, 4555 en 2013), toutes catégories confondues. Les formations initiales, de même que de nombreuses formations métiers, sont construites autour des questions liées au développement durable. Une véritable culture du développement durable est à présent partagée par les agents dans tous les services.

Des formations thématiques développement durable sont proposées par l'IFORE (fondamentaux du développement durable, écoconduite, ambassadeurs de la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable, achats publics responsables, gestion écoresponsable des déchets, etc.).

Voir le catalogue http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/

La communication

La communication sur l'avancement du plan s'est traduite par la mise en ligne des résultats annuels du PAE sur le site intranet dédié « achat et fonctionnement durables» qui propose toute l'actualité en matière d'achat durable et d'écoresponsabilité.

Des campagnes de sensibilisation ont été organisées par les services (écogestes au bureau, plan de déplacements, bilan des émissions de gaz à effet de serre, etc.).



L'animation du réseau

L'animation des réseaux des correspondants régionaux et centraux du PAE (COPAE), des correspondants régionaux achat (CRA) et des correspondants BEGES a été pilotée par le département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables (PMFAD).

Il a soutenu le partage des expériences et invité chaque COPAE à produire des fiches de bonnes pratiques, adaptables dans tous les services, qui sont valorisées sur le site intranet dédié.

http://achat.metier.i2/

Des bonnes pratiques remarquables Cafés DREAL La DREAL Aquitaine a organisé 27 rencontres-cafés entre 2011 et 2013 qui ont permis aux agents d'appréhender la globalité du développement durable et d'intégrer cette dimension à la fois dans leurs missions et leur comportement citoyen.

pratiques
remarquables
1 lettre spéciale écoresponsabilité

La DREAL Auvergne a conçu un numéro spécial interne de février 2012 à l'éco-responsabilité

http://intra.dreal-auvergne.i2/la-lettre-interne-de-ladreal-a15085.html

ILS SONT ALLÉS PLUS LOIN

Démarches de certification et PAE



Les démarches éco-responsables de certaines DREAL ont intégré les principes du développement durable dans le fonctionnement courant de leurs services, en s'appuyant sur la norme ISO 14001 pour structurer le travail à mener.

En effet, la norme ISO 14001 apporte un cadre rigoureux qui permet un suivi et une véritable amélioration continue des process pris en compte.

Le programme de management environnemental de la DREAL Haute Normandie, établi au titre de la démarche ISO 14001, est entré en 2013 dans sa quatrième année de mise en œuvre. Le plan d'actions ainsi mis en place s'inscrit en complémentarité avec diverses autres démarches :

- le Plan d'action Administration exemplaire (PAE) du MEDDE,
- le Plan de Déplacement inter-Administration (PdiA) pour la Cité administrative de Rouen et les sites périphériques,
- et le plan d'action issu du Bilan Carbone de la DREAL, dont le bilan a été élaboré fin 2012, pour l'ensemble des 7 sites de la DREAL (année de référence 2011).

http://intra.dreal-haute-normandie.i2/iso-14001-r876.html

À la DREAL Champagne Ardenne, il a été décidé d'intégrer la norme ISO 14001 aussi bien aux activités et processus qui occasionnent des impacts directs tels que les déplacements des agents, le chauffage des bâtiments, la consommation de papier d'encre, d'électricité ...c'est à dire le fonctionnement de la DREAL qu'aux impacts liés aux activités de maîtrise d'ouvrage exercées par la DREAL : maîtrise d'ouvrage routière et politique Natura 2000.

http://intra.dreal-champagne-ardenne.i2/demarche-iso-14001-r3638.html

Pour la DREAL Nord Pas-de-Calais la démarche qualité - éco-responsabilité, confortée par la double certification ISO 9001 et ISO 14001 constitue un des leviers qui permet de mettre en avant l'exemplarité du service en intégrant dans son fonctionnement courant les principes du développement durable.

http://intra.dreal-nord-pas-de-calais.i2/qualite-ecoresponsabilite-r56.html

Plan d'action en responsabilités sociale et environnementale (mobilité, énergie, GES, etc.)

Une approche globale des actions en responsabilité sociale et environnementale est engagée à la DREAL Alsace, à partir du plan d'administration exemplaire, du 1^{er} bilan des émissions de gaz à effet de serre et du plan de mobilité. Elle vise à dynamiser le pilotage d'actions vers un but commun :

- prendre en compte la dimension sociale du développement durable dans la commande publique,
- réduire l'empreinte écologique de la DREAL et les risques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- améliorer les facteurs matériels d'ambiance,
- communiquer et former.

http://intra.dreal-alsace.i2/plan-d-action-en-responsabilites-r645.html

Plans régionaux administration exemplaires

Un Plan Régional Administration exemplaire (PRAE) a été approuvé en décembre 2009 en Pays de la Loire pour la période 2010-2012 (plan triennal glissant). Il est en adéquation avec les objectifs de la circulaire du premier ministre du 3 décembre 2008 et ceux du PAE du ministère de l'écologie. Il constitue le point de départ d'une démarche interministérielle en région ambitieuse pilotée par le SGAR, assisté de la DREAL Pays de la Loire.

Ainsi, l'ensemble des services de l'État en région, concentre et amplifie leurs efforts pour réaliser les 12 objectifs assignés aux 4 axes prioritaires suivants :

- qualité du patrimoine de l'État ;
- réduction de l'impact des déplacements ;
- maîtrise des consommations de fluides et autres consommables ;
- responsabilité sociétale de l'État.

http://intra.dreal-pays-de-la-loire.i2/qu-est-ce-que-le-plan-regional-de-a2958.html

Au niveau de la DREAL Midi Pyrénées, il existe 3 structures de concertation animées par la DREAL :

- le Groupe Régional Administration exemplaire (GRAE) chargé de l'animation et du suivi des PAE des services de l'État en région (piloté par le Service Connaissances Évaluation Climat- SCEC) ;
- le Groupe Départemental Administration exemplaire (GDAE) chargé de l'animation et du suivi des PAE des services de l'État dans le département de la Haute-Garonne piloté lui aussi par le SCEC;
- le groupe de travail État exemplaire chargé d'intégrer les objectifs du développement durable dans le fonctionnement interne de la DREAL MP (piloté par le SG).

La DREAL Midi Pyrénées poursuit son action et a validé un nouveau plan administration exemplaire pour les années 2013-2015.

http://intra.dreal-midi-pyrenees.i2/IMG/pdf/PAE_DREAL_document_cadre_def_cle5acf54.pdf

Plus d'informations

http://achat.metier.i2/administration-exemplaire-r32.html

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Secrétariat général

Service des politiques support et des systèmes d'information Département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables

Bureau de l'intégration du développement durable dans les politiques de soutien

Rédacteurs : Alain Glanowski, Marie-Jeanne Menrath et Marc Vincent

Tour Pascal A - 92055 La Défense cedex

Crédits Fotolia

Conception graphique : A. Samy Impression : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2 Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



